

# Document d'Informations Clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### Crelan Invest Conservative

un compartiment de Crelan Invest

C EUR Capitalisation ISIN : BE6302834658

Initiateur du PRIIP : Crelan S.A., autorisé en Belgique et supervisé par la Banque Nationale de Belgique (BNB).

Site internet : [www.crelan.be](http://www.crelan.be) Téléphone : + 32 02 558 78 88 pour plus d'informations.

Société de gestion : Luxcellence Management Company S.A., autorisé au Luxembourg et supervisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

CRELAN INVEST autorisé comme OPCVM en Belgique et supervisé par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Date de production du Document d'Informations Clés : 01.01.2023

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce Produit ?

### Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit belge Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

### Durée et modalités

ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

### Objectifs

L'objectif de gestion du Produit est de permettre aux investisseurs de participer à l'évolution de l'ensemble des marchés de l'univers d'investissement (marchés internationaux d'actions, obligataires et monétaires de toute nature, relatifs à toutes zones géographiques et à tous secteurs), dans le cadre d'un risque contrôlé, à partir d'une gestion flexible à dominante obligataire et d'une diversification sur les classes d'actifs actions et devises.

Pour atteindre son objectif, les investissements du Produit peuvent consister en titres, en obligations de toute nature, en instruments du marché monétaire, en parts d'organismes de placement collectif, directement détenus et gérés par le gestionnaire ou une autre société de gestion, en reverse repo, en actions, en dépôts, en instruments financiers dérivés, liquidités et tout autre instrument pour autant que cela soit autorisé par la réglementation applicable et conforme à l'objectif énoncé dans le Prospectus. La gestion du portefeuille d'investissement est active et le Produit n'est pas géré en référence à un indice de référence. Le gestionnaire dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du Produit dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement.

La recherche de performance s'inscrit dans un cadre de risque adapté au profil de risque de la gestion. L'exposition à la classe d'actif actions pourra varier dans une fourchette de 0% à 40% de l'actif net et sera faite soit en direct soit au travers d'OPC.

Le Produit pourra investir jusqu'à 100% de ses actifs dans des parts d'autres organismes de placement collectif.

Les liquidités ne représenteront pas plus de 20% des actifs du Produit (sauf pour les besoins de sa liquidation).

Les investissements dans les marchés frontier (càd. dans des marchés qui ne sont pas encore considérés comme des marchés émergents selon les classifications habituelles du marché des capitaux) seront plafonnés à 10% des actifs.

Le Produit est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Pour sélectionner les titres éligibles au Produit, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches de type normative, Best-in-Class et engagement. L'approche normative est basée sur des exclusions. Sont exclus, notamment, les entreprises impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont exclues ainsi que les titres des émetteurs qui réalisent sensiblement plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon.

L'approche « Best in Class » a ensuite pour but de sélectionner et de retenir les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers. Les critères identifiés sont notamment, l'exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat et une note ESG moyenne du portefeuille qui doit être supérieure ou égale à la note C. Une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable. Le prospectus contient des précisions sur le processus de sélection appliqué sur la base de ces critères.

Le Produit n'offre ni protection ou garantie du capital ni rendement garanti.

Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture, l'exposition et/ou d'arbitrage.

La Part C du Produit Crelan Invest Conservative est une part de capitalisation. Le résultat net et les plus-values nettes réalisées de la Part sont réinvestis sous la décision du Conseil d'Administration.

La devise du Produit est l'euro.

Pour plus de renseignements sur la composition du Produit et son fonctionnement, veuillez lire le point 2 des informations relatives à ce Fonds dans le prospectus.

### Investisseurs de détail visés

Investisseurs de détails et institutionnels ayant un horizon d'investissement d'au moins 3 ans.

### Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank, Belgium Branch

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions ainsi que des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès du distributeur Crelan S.A., boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles, sur son site internet [www.crelan.be](http://www.crelan.be). Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Ce niveau d'indicateur reflète le profil de risque et de rendement du Produit compte tenu des prises de position de la gestion sur les différentes classes d'actifs action, taux et change dans le cadre de la marge de manœuvre préalablement définie.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le capital n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Produit non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque lié à l'utilisation de titres dits "spéculatifs à haut rendement" :** Ce Produit doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres dits "spéculatifs haut rendement" pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

**Risque de crédit :** Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur public ou privé ou de défaut de ce dernier. En fonction du sens des opérations du Produit, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé le Produit peut entraîner une baisse de la VNI.

**Risque de liquidité :** Risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable.

**Risque de change :** Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'Euro. En fonction du sens des opérations du Produit, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) d'une devise par rapport à l'euro, pourra entraîner la baisse de la VNI.

**Risques liés aux investissements réalisés dans d'autres OPC :** Il s'agit du risque affectant les OPC en portefeuille, dont la valeur du Produit sera largement tributaire.

**Risques liés aux investissements dans des marchés émergents :** Risque accru par rapport à un investissement dans les marchés développés. Ces investissements pourraient subir des fluctuations plus marquées et souffrir d'une négociabilité réduite.

**Risques liés aux investissements dans des marchés frontières :** Risque accru par rapport à un investissement dans les marchés émergents. Ces investissements pourraient subir des fluctuations plus marquées et souffrir d'une négociabilité réduite.

**Risque en matière de durabilité :** Il s'agit d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un ou plusieurs investissements détenus par le Produit. En outre, en conséquence de l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement, le Produit peut (i) sous-performer le marché dans son ensemble si ses investissements sous-performent le marché et/ou (ii) sous-performer par rapport à d'autres produits qui n'utilisent pas les critères ESG lors de la sélection des investissements et/ou pourraient faire en sorte que le Produit vende pour des raisons liées à l'ESG des investissements pourtant performants.

**Autre risque :** L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Pour plus d'information sur les risques du Produit, veuillez vous reporter à la partie du prospectus concernant les risques.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

#### Investissement EUR 10 000

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 600	EUR 7 840
	Rendement annuel moyen	-14,0%	-7,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 230	EUR 9 130
	Rendement annuel moyen	-7,7%	-3,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 060	EUR 10 840
	Rendement annuel moyen	0,6%	2,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 830	EUR 12 500
	Rendement annuel moyen	18,3%	7,7%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

### Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Vous êtes exposés au risque de pertes financières si l'initiateur du PRIIP et/ou le dépositaire ne sont pas en mesure d'honorer leurs obligations. Il n'y a pas de compensation ou de plan de protection de dépôt qui couvre ce Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

### Coûts au fil du temps

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au Produit lui-même, pour les différentes périodes de détention. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez EUR 10 000. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 400	EUR 800
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	4,0%	2,5%

### Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	2,50%	EUR 250
	Coûts de sortie	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance. Il s'agit du maximum que vous paierez et vous pourriez payer moins.	néant	EUR 0
	Frais de conversion	Si applicable. Veuillez-vous référer à la section conversion du prospectus pour plus d'informations.	néant	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,38%	EUR 138
	Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,16%	EUR 16
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	L'incidence des commissions d'intéressement.	néant	EUR 0

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans

Ce produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 3 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour ouvrable bancaire à Bruxelles, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne (pour plus d'informations, veuillez lire le point 4 des informations relatives à ce Produit dans le prospectus).

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou la personne qui vous a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez vous adresser au service plaintes de Crelan S.A., ANT10103, Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles ou utiliser le formulaire disponible.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, Ombudsfin asbl – North Gate II – Boulevard du Roi Albert II 8 boîte 2 – 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).

## Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet [www.crelan.be](http://www.crelan.be).

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 3 dernières années via le site internet [www.crelan.be](http://www.crelan.be).

Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, y compris la composition du comité de rémunération, lorsqu'un tel comité existe, sont disponibles sur le site internet [www.luxcellence.com](http://www.luxcellence.com) et un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Ce document d'information est mis à jour au moins annuellement.